

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-095

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Émile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; M. Damien CADE ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe).

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 32

OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le recrutement d'agents vacataires, saisonniers et de renforts (accroissement temporaire d'activité) pour l'année 2026, selon les modalités suivantes :

1. Pour permettre le fonctionnement des activités techniques.
2. Pour renforcer les équipes des services municipaux pour une mission ponctuelle et assurer la continuité du service pendant une période déterminée, il convient de recruter des saisonniers, pour répondre aux besoins identifiés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251218-DELIB_2025-095-DE
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026

Emploi	Cadre d'emploi	Service	Période	Observations
Agent d'accueil piscine	Adjoint administratif	DAECS / service des Sports	3 semaines en période estivale	Il s'agit de remplacer les congés de la période estivale de l'agent en charge de l'accueil de la piscine.
Agent en charge des inscriptions	Adjoint administratif	DAECS / service inscriptions	3 semaines en période estivale	Il s'agit de remplacer les congés de la période estivale de l'agent en charge des inscriptions scolaires / périscolaires afin d'assurer une continuité.
Jardinier (x2)	Adjoint technique	DST / Service Paysages et biodiversité	3 mois (x2) du 15 avril au 15 juillet	Permettre le maintien du service sur une période clé : intensification des travaux d'entretien des espaces verts liée à la croissance végétative printanière et estivale.
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	DST / CTM	2 mois du 1 ^{er} juin au 31 juillet	Permettre un renfort de l'équipe du CTM sur le début de la période estivale marquée par l'organisation de nombreux évènements.
Agent d'accueil mairie	Adjoint administratif	Ressources / Etat civil	3 semaines en période estivale	Il s'agit de remplacer les congés de la période estivale de l'agent en charge de l'accueil.

3. Afin d'assurer la continuité du service : il pourra également être fait appel à d'autres recrutements au titre de l'accroissement temporaire d'activité, dont le nombre pourra varier au regard des contraintes rencontrées par les services municipaux

— — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant que le recours à des agents vacataires, saisonniers ou temporaires s'inscrit dans un cadre légal pour répondre à des besoins limités dans le temps ;

Considérant que ces recrutements permettent d'assurer la continuité et la qualité des services publics offerts à la population ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 25 novembre 2025 ;

La Commission Ressources Humaines, réunie le 25 novembre 2025, entendue ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251218-DELIB_2025-095-DE
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Décide de créer des emplois recrutement d'agents vacataires, saisonniers et de renforts (accroissement temporaire d'activité) pour l'année 2026, selon les modalités présentées ;
- Dit que le nombre d'emplois vacataire pourra varier selon les effectifs d'enfants inscrits aux activités des centres de loisirs pendant le temps périscolaire et les périodes de vacances scolaires ;
- Dit qu'afin d'assurer la continuité du service, le nombre d'accroissement temporaire d'activité pourra varier au regard des contraintes rencontrées par les services municipaux ;
- Dit que ces dépenses sont imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement.

Ainsi délibéré,

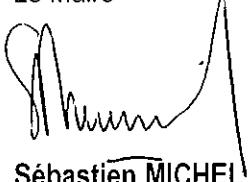
A Écully, le 18 DEC. 2025

Le Secrétaire,



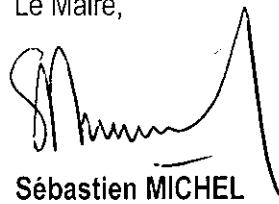
Jean-Pierre MANIGLIER

Certifié exécutoire le - 6 JAN. 2026
Le Maire



Sébastien MICHEL

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251218-DELIB_2025-095-DE
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026